Resp. client:

N° commande: N° client commettant: 1410

Nom commettant: PRIMAGAZ BELGIUM

Pers. cont.: facturatie Tel.: 013/61.82.88 Fax: 013/61.82.89

GSM:

E-mail: facturen@primagaz.be

ProKo.: PB12 Type: 5 N° rapport : **5973411-rev.01** N° rapp. Prov.,: **V5973411** Date: 08/08/2023

Département: REC



Propriétaire/locataire:

Tel: GSN..

E-mail:

RAPPORT DE l'EXAMEN D'UN DEPOT EN RESERVOIRS FIXES DES GAZ PETROLE LIQUEFIES (exécuté suivant procédure interne QPRO/REC/001, §7,3)

Réglementation - Wallonie: A.G.W. 07/07/2005

REFERENCE

N° Client

CU5149272

N° réservoir: 59026

Propr./locat.:

Utilisateur:

08/02/2023

Lieu du contrôle: Périodicité: 60 mois RUE DU VIVIER 5 BAILLONVILLE 5377

Date du contrôle: Contrôleur:

STOUSE SEBASTIEN

Suivant contrôle avant: 29/02/2028

RESERVOIR	Constructeur	R_Numéro	Capacité	E / CE - Date
(contenu : 60 %)	BRUGEOISE ET NIVELLES	59026	1000 L.	23/03/1976
	N° Certificat	Date	Par / CE-n°	RI-date
	2791/S76	21/05/1976	APRAGAZ	
SOUPAPE DE SURETE :	Nombre Marque/type	CPS	Date - validité	
SOUPAPE DE SURETE :	1 OMECA PV25	Oui	2022.01 - 10 ans	
ATTESTATION TUYAUT :	Délivrée par	C. Postal	Commune	Date
- Tuyauteries extérieur: - Tuyauteries intérieur:	Х	2550	KONTICH	26/06/2023
- Vérificateur:		********************		
AUTORISATION :	Classe Date 3 28/05/2020	Durée/validité 10 ANS / 28/05/2030	Capacité autorisée 1000 L.	Capacité totale 1000 L.
EPREUVES / MESURES				
TEST ETANCHEITE :	Effectué par	Date	N° rapport	Resultat
- Tuyauteries extérieur:	ОСВ	26/06/2023	6059872	en ordre
- Tuyauteries intérieur:	ОСВ	26/06/2023	6059872	en ordre
RACCORD. COMPTEUR:	Marque	Numéro	Index	Etanchéité
	-			(2)
(du reservoir jusqu'au	<u> </u>			SEC. 1
	-			\$ 4 \$
robinet du compteur)	-			3

(à l'exception dans la Région de Bruxelles-Capitale) On ne peut exploiter un établissement de troisième classe ne qu'après avoir fait une déclaration au préalable à la Commune.

CONSTATATIONS: REMARQUE (X) / INFRACTION (X X)

\boxtimes	(117) Placer un té bouchonné sur la tuyauterie au niveau de la citerne
\boxtimes	(025) Peinture réfléchissante: le réservoir doit être nettoyé par vos soins.
\boxtimes	(241) Peinture réfléchissante: repeindre le réservoir (société). Urgent.

1/2

CONCLUSION

Le dépôt (réservoir + tuyauteries) répond aux prescriptions réglementaires.

Le réservoir répond aux prescriptions réglementaires. Prochain examen avant la date mentionnée ci-dessus.

Il y a lieu quand même de remédier dans le plus bref délai aux éventuelles remarques mentionnées.

Le Diregiqur Technique

Ce rapport annule et remplace chaque version précédente.

Resp. client: N° commande.: N° client: Pers.cont.: Tél.: -, Fax: -GSM: - e-mail:

GSM: - e-mail: ProKo.: TL037

N° rapport: 5978979 N° rapp. prov.: Date: 08/02/2023

Département: REC



RAPPORT DE VERIFICATION D'UNE TUYAUTERIE DE GAZ

(exécuté suivant procédure interne QPRO/REC/001, §7.3)

RUE DU VIVIER 5 BAILLONVILLE 5377

Appareil/Install. ID: 59026

Lieu de contrôle:

08/02/2023

Date du contrôle: Base du contrôle:

A.R. 21/10/1968

STOUSE SEBASTIEN

Personne présent

Contrôleur Propriété de :

I. INTRODUCTION

Ce rapport :

- a) est établi dans le cas où l'attestation de tuyauteries dont question dans l'Arrêté Royal du 21/10/1968 (et ses modifications) concernant les dépôts en réservoirs fixes non réfrigérés, de gaz propane et de gaz butane liquéfiés commerciaux ou de leurs mélanges ne peut pas être soumise.
- b) vise a vous mettre en ordre en obtenant une attestation de conformité qui vous sera remise ensuite par un SECT.
- c) Ce rapport comprend le(s) tuyau(x) à partir du robinet de service (robinet d'arrêt du réservoir) jusqu'au robinet d'arrêt de chaque appareil et installé avant le 19/05/2008, après la norme NBN D51-006 est d'application et il y aura toujours une attestation de tuyauteries

NOTE: ce rapport ne comprend pas entre autres:

- Les appareils, leur mise en place, le fonctionnement et l'approbation inclus dans la norme
- Cheminées, évacuations et ventilations.

II. DONNÉES GÉNÉRALES

a) Données relatives aux réservoir

Numéro de série du réservoir

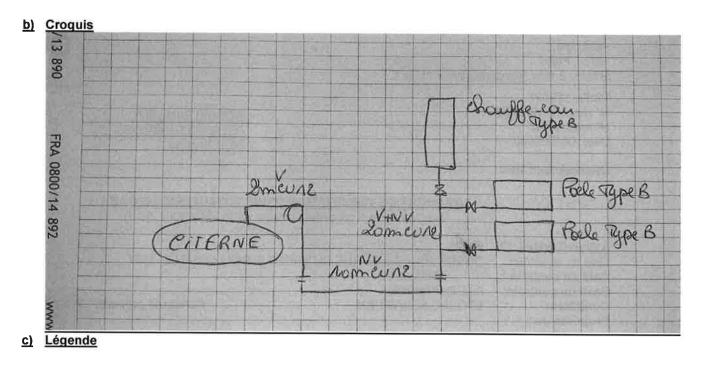
:59026

Constructeur du réservoir

:BRUGEOISE ET NIVELLES

Année de construction du réservoir

:1976



Robinet de service	(1)	Tuyau souterrain	(7)
Point de mesure	(2)	Tuyau à l'intérieur du bâtiment	(8)
Détendeur de première détente		Robinet d'arrêt général	(9)
(prédétendeur)	(3)	3	(-)
Limiteur de pression	(4)	Robinet d'arrêt individuel	(10)
Boucle d'expansion	(5)	Détendeur de deuxième détente	(,
•	,	(détendeur secondaire)	(11)
Tuyau aérien	(6)	,	(,

III. CONTRÔLE DES TUYAUX ET LEURS ACCESSOIRES AUX GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS.

Robinet de service (1) présent	oui	□ non	
Point de mesure (2) présent	☐ oui	non	□ visible ■ invisible
Prédétendeur (3) présent	oui 📗	□ non	□ réglable I non réglable
présence manomètre s	si réglable		□ oui □ non
pression > 1.5 bar			🗆 oui 🗆 non
Limiteur de pression (4) présent	□ oui	non	
Boucle d'expansion (5) présent	oui	□ non	

Tuyau aérien (6) présen Matériau	t ■ cuivre □ acie		□ non	visible	□ invisible	
Connexions	diamètre: 12 brasage fort raccord 3-pièc	mm joints	pression de se soudés racce	ordement filet	bar longue tés	ur : 2M
Tuyau souterrain (7) pré Matériau		oui	□ non	□ visible	invisible	
Tuyau à l'intérieur du bâ	diamètre: 12 timent (8) présen	mm t∎oui	pression de se □ non	ervice:1,5	bar longue	ur :10M
Matériau	■ cuivre □ acie diamètre: 12	_		=	=	longueur : 20M

Connexions brasage fort joints soudés raccordement filetés raccord 3-pièces raccord à compression
Robinet d'arrêt général (9) présent oui oui non visible visible invisible visible invisible Régulateur de pression de deuxième détente (11) présent oui non visible oui non visible oui non visible invisible
IV. ESSAI D'ÉTANCHÉITÉ
 □ L'étanchéité des tuyaux a été contrôlée à l'aide d'un manomètre d contrôle. □ Aucune perte de pression n'a été observée □ perte de pression observée □ 'étanchéité des connexions visibles a été contrôlée à l'aide d'une solution savonneuse. □ Pas de fuites détectées ■ fuites détectées
<u>V. NOTE</u>
Faire contrôler l'installation et assurer son étanchéité par un installateur
VI. REMARQUES
Remarques qui pourraient entraîner une situation dangereuse et qui n'appartiennent pas au contrôle. Conformité des appareils d'utilisation
VII. INFRACTIONS Poeles de type B sans amenée d'air extérieure permanente non obturable non conforme Chauffe-eau de type B sans amenée d'air extérieure permanente non obturable non conforme Présence de raccords bicônes eaux sur la tuyauterie non conforme Fuite entre le détendeur de la citerne et la tuyauterie Placer un té bouchonné sur la tuyauterie au niveau de la citerne Vérifier connexions dans le vide-ventilé
CONCLUSION L'étanchéité de l'installation est suffisante La tuyauterie est suffisante Les matériaux sont adaptés La vérification de l'installation est conforme L'installation peut continuer à être utilisée Oui non non non non
Pour le Directeur Technique,
S TOURS
Le contrôleur

